

Bulletin d'inscription - Saison 2020/2021

DATE LIMITE D'INSCRIPTION : 31 OCTOBRE 2020

Si **RENOUVELLEMENT**, N° de licence : **1ère ADHESION**

Nom et Prénom Date de naissance

Adresse

Code Postal Ville

Retraité(e) depuis le ou autre situation (à préciser) :

Tél. fixe Tél. mobile

E-mail.....@.....

(Votre adresse internet ou celle du correspondant de votre choix, adhérent ou non, est indispensable pour une communication efficace)

L'adhésion à la RETRAITE SPORTIVE LEDONIENNE est obligatoire pour participer à une ou plusieurs activités ; elle est fixée pour l'année 2020/2021 à 30 €.

Conditions d'adhésion : - retraité(e) ou plus de 50 ans
- questionnaire de santé "QS-Sport" ou certificat médical obligatoire

IMPORTANT : pour la participation aux activités payantes, Il ne sera procédé à aucun remboursement en cas d'absence prolongée.

COTISATION LICENCE RSL (assurance incluse)

30,00 €

Activités payantes

Activités gratuites

AQUAGYM 140,00 €

JEUX DE BOULES : Boule Lyonnaise Pétanque

(Inscription impérative avant
le 01-09-2020) – 110 participants maxi
Consultez les infos complémentaires sur le site
<https://www.rslons.fr>

Important : pour inscription à cette activité consultez le verso du bulletin
ainsi que les infos complémentaires sur le site <https://www.rslons.fr>

Lundi

Groupe 1 (15h30 – 16h15) 20 personnes

Mardi

Groupe 2 (13h30 – 14h15) 20 personnes

Groupe 3 (15h30 – 16h15) 15 personnes

Groupe 4 (16h15 – 17h00) 15 personnes

Jeudi

Groupe 5 (11h00 – 11h45) 20 personnes

Groupe 6 (15h30 – 16h15) 20 personnes

GYMNASTIQUE 60,00 €

(Une seule séance/semaine)

(Inscription impérative avant

le 04-09-2020) – 175 personnes maxi

Consultez les infos complémentaires sur le site
<https://www.rslons.fr>

Mardi

Groupe 4 (8h30 – 9h30) 25 personnes

Groupe 5 (9h45 – 10h45) 25 personnes

Groupe 7 (11h00 – 12h00) 25 personnes

Jeudi

Groupe 3 (9h00 – 10h00) 25 personnes

Groupe 6 (10h15 – 11h15) 25 personnes

Vendredi

Groupe 1 (10h30 – 11h30) 25 personnes

Groupe 2 (9h00 – 10h00) 25 personnes

TIR A L'ARC

si utilisation matériel RSL 35,00 €

si utilisation matériel personnel 15,00 €

Consultez les infos complémentaires sur le site
<https://www.rslons.fr>

VTC

ACTIVITES DANSEES

▪ **DANSES EN LIGNE**

* cocher le niveau choisi

Lundi (14h30 – 15h45) : niveau " Initiés"

Mardi (14h00 – 15h15) : niveau "découverte"

Mardi (15h30 – 16h45) : niveau "débutants et débutants+"

Mercredi (14h00 – 15h15) : niveau "novices"

Important : un même groupe ne pourra accueillir plus de 20 participants.
Consultez les infos complémentaires sur le site <https://www.rslons.fr>, en
cliquant sur l'onglet : en salle : activités dansées

RANDONNEE PEDESTRE

Important : pour inscription à cette activité consultez le verso du bulletin
ainsi que les infos complémentaires sur le site <https://www.rslons.fr>

RAQUETTES

SKI DE PISTE

TENNIS DE TABLE

Consultez les infos complémentaires sur le site <https://www.rslons.fr>

Important : Veuillez vérifier lors de votre inscription, au verso de ce
bulletin, le jour et l'horaire des activités

TOTAL ACTIVITES PAYANTES

..... €

MONTANT TOTAL (Licence RSL + Activités payantes)

..... €

Etablir un seul chèque par adhérent ou par couple

❖ **BOULE LYONNAISE**
Mercredi (9h00 – 11h30)

❖ **PETANQUE**
(100 personnes maximum)
Lundi (8h45 – 11h30)

❖ **RANDONNEE PEDESTRE**
(Infos données sur le site internet)

Chacun(e) ne peut participer qu'à une seule des randonnées proposées par semaine, celle du groupe auquel il(elle) est rattaché(e). Avant de vous inscrire dans un des 4 groupes de niveau, consultez le site internet <https://www.rslons.fr> cliquez sur l'onglet : plein air : randonnées pédestres : organisation des randonnées où sont mentionnées les caractéristiques de chaque groupe de niveau).

Jeudi Groupe C Groupe D
 Vendredi Groupe A Groupe B

Ma participation aux randonnées sera :

Régulière ou Occasionnelle

❖ **RAQUETTES**
(Infos données sur le site internet)

❖ **SKI DE PISTE**
(Infos données sur le site internet)

❖ **TENNIS DE TABLE**
Mercredi (14h00 – 18h00)

❖ **TIR A L'ARC**
Mardi (9h00 – 11h00)

❖ **V T C**
(Infos données sur le site internet)
Mardi ou Vendredi

DOCUMENTS A FOURNIR IMPERATIVEMENT PAR TOUS

❖ Bulletin d'adhésion dûment complété, daté et signé
❖ **Renouvellement licence** : le talon vert "ATTESTATION" du QUESTIONNAIRE DE SANTE " QS-SPORT" ci-joint, dûment complété. Si vous avez répondu positivement à au moins une des questions posées, vous devez fournir un certificat médical, datant de moins d'un an, autorisant la pratique des activités choisies.

Le certificat médical est valable 3 ans (télécharger de préférence le formulaire qui figure sur le site). **S'il a été établi en 2017, il doit être renouvelé cette année.** Pour vérification par vos soins de la date de votre certificat médical, voici la procédure :

- connexion au site de la FFRS www.federetraitesportive.fr
- sur la page d'accueil, cliquez sur l'onglet **Accès Télémat**
- renseignez votre identifiant et votre mot de passe (voir sur votre licence) et cliquez sur OK
- cliquez à gauche sur : **ma licence** et toutes vos données personnelles s'affichent, notamment la date du certificat médical.

❖ **Nouveaux adhérents** : un certificat médical, **datant de moins d'un an, est obligatoire**. Il peut être valable 3 ans, soit 3 saisons sportives, à condition de répondre non à toutes les questions du questionnaire de santé à remplir à chaque réinscription.

ADHESION

Déclaration : je m'engage à vouloir reprendre les activités de la RSL en toute connaissance de cause en raison de la pandémie de COVID 19 en cours et m'engage à respecter toutes les consignes sanitaires qui en découlent.

Assurance : la loi oblige toutes les associations sportives à souscrire une assurance garantissant la responsabilité civile pour tous les adhérents. La Fédération verse donc une prime intégrée dans le prix de la licence à la Compagnie qu'elle a choisie.

Droit à l'image, documents officiels : ce document dûment rempli et signé vaut acceptation d'adhésion à la FFRS, à ses assurances et au renoncement de me prévaloir d'un quelconque droit à l'image. Je déclare avoir pris connaissance des statuts, du règlement Intérieur et des consignes de sécurité sur le site : <https://www.rslons.fr>.

RGPD : Je donne mon consentement au recueil et au traitement des données me concernant par la RSL. Je prends note que je peux à tout moment demander à connaître les éléments conservés sur moi et que, selon les termes de la loi du 6 janvier 1978 "Informatique et Liberté", je bénéficie d'un droit d'accès, de rectification, de suspension et d'opposition aux informations et messages me concernant.

Inscriptions : elles seront closes **au 31 octobre 2020**

A le

Signature obligatoire

Les licences seront distribuées lors de l'Assemblée Générale prévue **le 2 novembre 2020**.

Bulletin à retourner à : RSL – Centre Social – 2 rue de Pavigny – 39000 LONS LE SAUNIER accompagné :

- du chèque à l'ordre de Retraite Sportive Lédonienne,
- de l'attestation signée relative au questionnaire de santé (à télécharger) exigé pour le renouvellement d'une licence sportive ou du certificat médical (à télécharger) rempli par le médecin.

Seuls les dossiers d'adhésion complets pourront être traités puis validés auprès de la FFRS.

ADHERER C'EST BIEN, ANIMER C'EST MIEUX !

Si vous désirez que votre association vous offre toujours autant de randonnées, de sorties, d'activités, n'hésitez pas à être actif au sein de notre association ! Oui Non